

JG/MK.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°62 - 470 /PR-MJL.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce formé par le nommé GBEHINTO Togbé ;

Vu l'avis formulé par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DÉCRÊTE :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce présenté par le nommé GBEHINTO Togbé, condamné le 21 avril 1962 par le tribunal correctionnel de Cotonou à un an d'emprisonnement pour vol est rejeté.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou./-

Porto-Novo, le 13 NOV 1962

AMPLIATIONS :

- Présidence de la République
- M..... 1
- Procureur général..... 1
- Procureur de la République..... 1
- Intéressé..... 1
- JORD..... 1



[Handwritten signature]

H. M A G A.-